

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 02 DU 24 AOÛT 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique :

Monsieur Pascal BARANDAGIYE ;

- Ministre de la Sécurité Publique :

Commissaire de Police Chef Alain Guillaume BUNYONI ;

- Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale :

Ambassadeur Alain Aimé NYAMITWE ;

- Ministre à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine :

Hon. Léontine NZEYIMANA ;

- Ministre à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan :

Ir Serges NDAYIRAGIJE ;

- Ministre de la Justice et Garde des Sceaux :

Madame Aimée Laurentine KANYANA ;

- Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation :

Hon. Tabu Abdallah MANIRAKIZA ;

- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage :

Dr Déo Guide RUREMA ;

- Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE ;

- Ministre de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida :

Dr Josiane NIJIMBERE ;

- Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

Dr Janvière NDIRAHISHA ;

- Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias :

Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI ;

- Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme :

Monsieur Emmanuel NIYONKURU ;

- Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme :

Madame Pélate NIYONKURU ;

- Ministre l'Energie et des Mines :

Ir Côme MANIRAKIZA ;

- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi :

Monsieur Félix MPOZERINIGA ;

- Ministre du Développement Communal :

Madame Jeanne d'Arc KAGAYO ;

- Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement :

Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA ;

- Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre :

Monsieur Martin NIVYABANDI ;

- Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :

Monsieur Jean Bosco HITIMANA.

M

Y

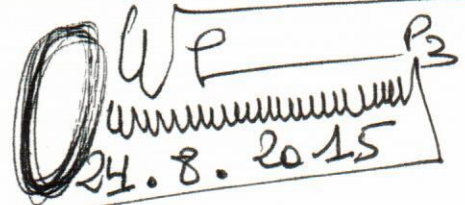
B

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent Décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 août 2015,

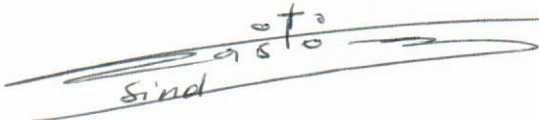
Pierre NKURUNZIZA.



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA, dated 24.8.2015, with initials P3.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE- PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Handwritten signature of Gaston SINDIMWO.

Gaston SINDIMWO.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.



Handwritten signature of Dr Joseph BUTORE.